

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (9) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2017 – versement du solde

*La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2017, le financement de la CAF est de 1 001 502,29 € et celui de la commune de **216 161,11 €***

Suite aux délibérations n° 28 du conseil municipal du 6 avril 2017, la commune de Châtellerault a versé :

- 383 600,00 € au CCAS,
- 323 099,00 € aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif.

Elle souhaite, après bilan, verser le solde du CEJ 2017 qui s'élève à 510 964,40 € réparti comme suit :

- **173 106,86 €** pour les associations,
- **123 409,16 €** pour le CCAS,
- **214 448,38 €** pour les services municipaux.

* * * * *

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°24

page 2/2

VU la délibération n°21 du Conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019,

CONSIDERANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer le solde du financement CEJ complété par la part de la commune pour :

- le Centre Communal d'Action Sociale

TOTAL CCAS	507 009,16 euros
ACOMPTES	383 600,00 euros
SOLDE A VERSER	123 409,16 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- les associations

TOTAL ASSOCIATIONS	496 205,86 euros
ACOMPTES	323 099,00 euros
SOLDE A VERSER	173 106,86 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

- les actions municipales

TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	214 448,38 euros
A VERSER	214 448,38 euros

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER